



COMMUNE de MUILLE-VILLETTE
PROCES VERBAL
SEANCE DU 03 JANVIER 2025

Séance ordinaire du trois janvier de l'an deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures zéro minute.

Le Conseil Municipal de la Commune de Muille-Villette, dûment convoqué par M. le Maire s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de M. Florian SLOSARCZYK, Maire en session ordinaire.

Présents: MMs. BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Éric, CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, THOMAS Mickaël, VAILLANT Jean-Pierre

Absents : M. BOURBIER Fabien donnant pouvoir à M SLOSARCZYK Éric
POULLE Inès
TREFCON Arthur

Secrétaire de séance : M Xavier BALIQUE

La séance est ouverte à dix-neuf heures zéro minute.

Date de la
convocation :
30/12/2024

Date
d'affichage :
30/12/2024

Nombre de
conseillers
Municipaux
en exercice
13

Objet : Approbation du procès-verbal du 22.11.24

Il est demandé au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du 22 novembre 2024. Celui-ci est voté à 7 voix POUR (BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Éric, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Florian), 3 voix CONTRE (CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean-Pierre). Monsieur THOMAS Mickaël s'est abstenu. Monsieur Vaillant explique son vote négatif par la présence d'une erreur : il est noté « Passage à niveau » au lieu de « Passage Piéton ». Le maire s'excuse de cette erreur.

Monsieur Thomas Mickaël explique son abstention par la différence d'écriture dans les rapports de procès-verbal entre la version en ligne et celui remis aux conseillers municipaux. Le maire s'excuse et explique que la secrétaire a publié le brouillon par erreur. Monsieur Thomas Mickaël explique également être inscrit aux commissions mais ne jamais avoir été consulté.

Objet : Annexe mairie - Plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Monsieur le Maire expose que le projet de « aménagement d'une salle de réunion dans une ancienne écurie », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif des travaux phase pro de 186 013 € 71 HT soit 223 216 € 45 TTC et d'un estimatif des frais d'honoraire de 15 020 € 69 HT soit 18 024 € 82.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la Région et le Département.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Taux	Montant HT
DETR	35 %	65 104 € 80
Région	10 %	18 601 € 37
Département	35 %	65 104 € 80
Total	80 %	148 810 € 97
Autofinancement	20 %	37 202 € 74
TOTAL HT		186 013 € 71

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 7 voix POUR, 3 voix CONTRE et une abstention, des membres présents :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Éric, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Florian	CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean- Pierre	THOMAS Mickaël	

- APPROUVE la réalisation du projet « Aménagement d'une salle de réunion dans une ancienne écurie » estimé à 201 034 € 40 € HT soit 223 216 € 45 TTC
- APPROUVE le plan de financement exposé,
- SOLLICITE des subventions auprès de la Région, de la DETR et du département.
- AUTORISE le Maire à solliciter les subventions mentionnées dans le plan de financement
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Monsieur Vaillant Jean-Pierre explique qu'il a voté négativement car il n'a pas reçu tous les documents. Monsieur Thomas Mickaël évoque le même problème pour expliquer son abstention. Monsieur le Maire répond : « Nous ne saurons jamais si c'est vraiment le cas au vu des dossiers envoyés aux élus de l'opposition. »

Objet : Vidéo protection - Plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Monsieur le Maire expose que le projet de vidéoprotection, dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif de 62 097 € 20 HT soit 74 516 € 64 TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions telles que mentionnées ci-dessous.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel HT	Taux
FIPDR	20.684 € 58	33,31 %
Région	8.997 € 89	14,49 %
Département	19.995 € 30	32,20 %
Total HT	49 677 € 77	
Total TTC	59 613 € 32	
Autofinancement	12.419 € 40	20 %
TOTAL HT	62 097 € 20	100%
TVA	12.419 € 44	20 %
TOTAL TTC		74 516,64€ TTC

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 7 voix POUR, 3 voix CONTRE et une abstention des membres présents :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Éric, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Florian	CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean-Pierre	THOMAS Mickaël	

- APPROUVE la réalisation du projet vidéoprotection présenté estimé à 62 097 € 20 HT soit 74 516 € 64 le projet de vidéoprotection
- APPROUVE le plan de financement exposé,
- AUTORISE le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la FIPDR, de la Région et du Département
- SOLLICITE les subventions correspondantes auprès du partenaire financier du Département de la Somme à hauteur de 32.20% soit 19 995 € 30, de la région à hauteur de 14.49 % soit 8 997 € 88 ainsi que le FIPDR à hauteur de 33.31% soit 20 684 € 58

- APPROUVE l'autofinancement de 20% du montant des travaux soit 62 097 € 20 HT, 74 516 € 64
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Monsieur Vaillant Jean-Pierre et Monsieur Thomas Mickaël expliquent leur refus par manque d'implication dans le projet malgré le fait qu'ils soient membres de cette commission, et par le fait de n'avoir qu'un seul devis.

Objet : Mini-golf - Plan de financement prévisionnel et demande de subventions

Monsieur le Maire expose que le projet de « Mini-golf », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, à 24 690 € HT soit 29 628 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ou du Département et de la Région.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Sources	Montant prévisionnel HT	Taux
DETR	8641 € 50	35 %
Département	8641 € 50	35 %
Région	2469 €	10 %
TOTAL HT	19752 €	
Autofinancement	4938 €	20 %
TOTAL HT	24 690 €	
TOTAL TTC	29 628 €	

Monsieur Vaillant Jean-Pierre explique être surpris de ne pas avoir été averti du projet, Monsieur Slosarczyk Eric lui explique en détail le fonctionnement et le lieu du projet. Monsieur Vaillant Jean-Pierre explique qu'il y a d'autres priorités, selon lui. C'est pourquoi, Monsieur Slosarczyk Eric sollicite les idées de Monsieur Vaillant Jean-Pierre. Aucune réponse n'a été apportée

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 6 voix POUR et 5 voix CONTRE des membres présents :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SLOSARCZYK Éric, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Florian	CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean-Pierre THOMAS Mickaël SERT Myriam,		

- APPROUVE la réalisation du projet présenté estimé à 29 690€ HT
- APPROUVE le plan de financement exposé,
- AUTORISE le Maire à solliciter des subventions de la DETR, du Département et de la Région.
- SOLLICITE la subvention correspondante auprès du partenaire financier du Département de la Somme à hauteur de 35%, la DETR à hauteur de 35%, la Région à hauteur de 10%.
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Monsieur Vaillant Jean-Pierre explique son vote négatif par sa non-implication au sein du projet.

Objet : Trottoirs rue de Paris - Plan de financement prévisionnel et demande de subventions - 1ère Phase

Monsieur le Maire expose que le projet de « Trottoirs – rue de Paris, phase numéro 1 », dont le coût prévisionnel est estimé, sur la base de devis, d'un estimatif à 66 620 € HT soit 79 944 € TTC.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de la part du Département et Des Amendes de police.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Adopte le projet intitulé pour un montant de

Sources	Taux	Montant Total HT
Département	40 %	26 648 €
Amendes de police	30 %	19 986 €
Total HT		46 634 €
Fonds propres	30 %	19 986 €
TOTAL HT		66 620 €
TOTAL TTC		79 944 €

Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 7 voix POUR, 2 voix CONTRE et 2 abstentions des membres présents :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SERT Myriam, SLOSARCZYK Éric, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Florian	CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean-Pierre	CHOPIN Brigitte, THOMAS Mickaël	

- APPROUVE la réalisation du projet « Trottoirs – Rue de Paris » présenté estimé à 66 620 € HT soit 79 944 €
- APPROUVE le plan de financement exposé,
- AUTORISE le Maire à solliciter toutes les subventions mentionnées.
- SOLLICITE la subvention correspondante auprès du partenaire financier du Département de la Somme à hauteur de 40% et des amendes de police à hauteur de 30%
- AUTORISE Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer toutes les pièces relatives à ce projet.

Monsieur Thomas Mickaël explique son refus par manque d'implication dans le projet alors qu'il fait partie de la commission.

Objet : Adressage communal

Par délibération, le Conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la modification de la numérotation rue de Flamicourt et la modification du nom « Hameau de Villette » en « rue de Villette » ainsi que la numérotation, il est demandé au Conseil Municipal :

POUR	CONTRE	ABSTENTION	NE PREND PAS PART AU VOTE
BALIQUE Xavier, BERTON François, LESUEUR Fabrice, SLOSARCZYK Éric, BOURBIER Fabien, SLOSARCZYK Florian CHOPIN Brigitte, CHOPIN Yohann, VAILLANT Jean- Pierre THOMAS Mickaël SERT Myriam,			

- De VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux-dits,
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- d'ADOPTER les dénominations présentées en conseil.

Monsieur Vaillant Jean-Pierre précise qu'il vote POUR uniquement car c'est une obligation légale – Loi 3DS

Objet : Questions diverses

Monsieur Vaillant Jean-Pierre lit un courrier adressé au maire et aux conseillers concernant certains problèmes rencontrés. Celui-ci s'étonne de la non communication aux différents conseillers. C'est pourquoi, il fait lui-même la distribution de ce courrier car, selon lui, la secrétaire n'a pas fait son travail et que la copie sera donc envoyée à la sous-préfecture. Monsieur le maire précise que celle-ci étant en vacances et non remplacée, des réponses ne peuvent être apportées clairement au sujet du problème relaté.

Monsieur Thomas Mickaël affirme avoir envoyé différentes questions pour le point « Questions Diverses », le 2 janvier, par mail à la mairie. Le mail n'ayant pas été reçu, Monsieur Thomas Mickaël remet une version papier de celles-ci. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réponse sera apportée lors de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

La séance s'est clôturée le 3 janvier 2025 à 19 h 57

Fait à Muille-Villette, le 10 décembre 2025